



## *Voyager au temps de la Covid-19*

Madame, Monsieur,  
Cher voyageur,

Vous êtes sur le point de réserver chez nous un voyage qui aura lieu en 2021 et nous vous en remercions. Nous avons tous envie de reprendre la route ; nous ressentons tous ce besoin vital d'évasion, de découvertes, de vie sociale.

En toute transparence, nous voulons ici préciser en quoi les séjours réalisés en 2021 pourraient être particuliers. Cela fait partie de notre devoir d'information.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires. Vos questions peuvent nous être adressées par mail à [info@angloencounter.be](mailto:info@angloencounter.be)

En attendant le plaisir de vous retrouver,

Laurent Wastiels

---

### **LES PROTOCOLES SANITAIRES.**

Notre vie quotidienne sera encore encadrée par des protocoles sanitaires en 2021. Les voyages ne feront pas exception. Les protocoles variant d'un pays à l'autre et parfois d'une semaine à l'autre, nous ne pouvons bien évidemment pas encore vous détailler ceux que nous devons respecter lors de tel ou tel séjour.

Nous nous engageons cependant d'ores et déjà à respecter les protocoles sanitaires qui seront en vigueur au moment du départ. En tant que voyageur, nous vous inviterons également à les respecter.

Ces protocoles pourraient notamment comprendre l'obligation de présenter un test Covid-19 négatif et/ou une preuve de vaccination à l'arrivée.

Si le voyageur ne désire ou ne peut se soumettre aux protocoles en place, les frais d'annulation du séjour seront à sa charge, l'assurance annulation ne couvrant pas ce motif.

## **FLEXIBILITÉ DES PROGRAMMES.**

A l'heure où nous réservons les séjours 2021, certains pays sont encore en confinement, en couvre-feu et/ou avec des mesures très restrictives pour les visiteurs (jauges réduites dans les musées par exemple).

Les sites touristiques prévus au programme ne connaissent pas encore en détail la façon dont ils pourront nous accueillir au moment de notre séjour.

Il faut donc garder à l'esprit que l'une ou l'autre des visites prévues puisse être remplacée par une autre pour des raisons d'organisation indépendantes de notre volonté. Rassurez-vous, nous vous proposerons in fine un programme de qualité.

## **ET EN CAS D'ANNULATION ?**

En cas d'annulation du voyage par le voyageur, les conditions générales d'annulation s'appliquent. Elles sont détaillées dans le document de vente que vous avez reçu.

L'assurance annulation éventuellement contractée peut couvrir les frais d'annulation dans la limite des motifs acceptés (maladie, décès, etc...). Ceux-ci font l'objet d'une liste exhaustive reprise dans les conditions générales de l'assureur, également communiquées au moment de la réservation.

Notre agence peut également décider d'annuler le séjour. Les raisons possibles d'une telle annulation seraient, par exemple :

- un confinement strict en Belgique ou dans le pays de destination.
- l'interdiction formelle par les autorités belges de se rendre dans le pays évoqué. Pour information, plus aucune destination européenne n'est formellement interdite par le Ministère des Affaires Etrangères depuis le 25 septembre.
- la fermeture du pays de destination aux ressortissants belges ou l'obligation d'y effectuer une quatorzaine à l'arrivée.
- l'impossibilité technique de se rendre dans le pays visité (annulation des vols ou des traversées maritimes).
- l'annulation d'un événement phare du séjour (spectacle, Tattoo d'Edimbourg, etc.)

Dans le cas d'une annulation du séjour par l'agence, la totalité du montant du séjour est remboursée aux voyageurs. Seul le coût de l'assurance éventuellement contractée n'est pas remboursé (puisque'elle est active depuis votre inscription et ne fait pas partie du voyage à forfait).

Pour information, notre agence a remboursé plus de 33 séjours de groupes entre mars et décembre 2020 par virement bancaire. Nous n'avons pas eu recours aux bons d'échange.